



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION AUVERGNE

PRÉFÈTE DE L'ALLIER

Direction régionale
de l'environnement, de l'aménagement
et du logement Auvergne Rhône-Alpes

**Extrait de l'arrêté préfectoral complémentaire n° 2 049 bis/2019 du 19 août 2019
modifiant les dispositions appliquées à la société Environnement Recycling
sur la commune de Domérat**

La copie du texte intégral de cet arrêté est consultable aux archives de la mairie de Domérat, et mise à la disposition de toute personne intéressée.

La copie du texte intégral de cet arrêté est publiée sur le site internet de la Préfecture de l'Allier :
<http://www.allier.gouv.fr/Politiques publiques/Environnement/Divers>.

L'extrait de cet arrêté est affiché à la mairie de Domérat et publié sur le site internet de la Préfecture de l'Allier : <http://www.allier.gouv.fr/Politiques publiques/Environnement/Divers>.